



Le Président

M. Christophe Regnard
Président de l'Association Européenne des Magistrats
Palazzo di Giustizia
Piazza Cavour
I-00193 Roma

D 316215 06.10.2015

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour vos récents courriers relatifs aux développements inquiétants du système judiciaire en Turquie.

Je tiens à vous assurer que le Parlement européen continue de suivre ces développements préoccupants de très près. Le Parlement européen a réitéré sa position dans sa résolution du 12 mars 2014 sur le rapport de suivi 2013 concernant la Turquie. Dans cette résolution, notre institution "rappelle le rôle central qu'occupent pour toute démocratie le principe de séparation des pouvoirs, la primauté du droit et les droits fondamentaux, et souligne l'importance que revêt pour un État véritablement démocratique un appareil judiciaire impartial et indépendant".

Lors de ma récente visite en Turquie, j'ai personnellement rappelé, au cours de mes entretiens avec les plus hautes autorités turques, que le renforcement de l'État de droit et la séparation des pouvoirs sont au coeur de tout processus d'adhésion à l'UE.

Nos différents et nombreux parlementaires, tous groupes politiques confondus, actifs sur toutes les questions liées à la situation politique en Turquie ou sur le processus d'accession se mobilisent régulièrement par différentes actions pour soutenir les défenseurs de l'État de droit et des libertés fondamentales.

Je ne peux que vous encourager à maintenir informés nos Membres ainsi que les organes institutionnels régulièrement mobilisés sur la Turquie, notamment la commission des affaires étrangères, la sous-commission des droits de l'homme et la commission permanente mixte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.


Martin Schulz